

implid

Découvrez l'offre
**Accompagnement à
la rédaction de vos
Conditions Générales
de Vente (CGV)**





En quoi consistent les Conditions Générales de Vente ?

Les CGV constituent **un ensemble de clauses** permettant de porter à la connaissance de vos prospects, préalablement à la vente d'un bien ou d'une prestation de service, **les obligations et droits de chacune des parties**.

Ainsi, les CGV sont **un contrat entre un professionnel et ses clients** (professionnels ou non) visant à encadrer leurs relations commerciales.



Clients particuliers

Les CGV sont **obligatoires** lorsque l'offre de biens ou de services est adressée à des consommateurs.

Clients professionnels

Les CGV sont **facultatives** entre professionnels, mais doivent **obligatoirement être communiquées** sur simple demande.

Pourquoi les CGV sont indispensables pour vos relations commerciales ?



Fournir à vos clients toutes les informations obligatoires avant qu'ils ne se lient à vous par un contrat de vente de biens ou de prestations de service.



Gagner en crédibilité auprès de vos clients, en prouvant que votre activité est encadrée.



Protéger vos droits en fixant un cadre juridique et **prévenir les éventuels litiges**.



Encadrer vos relations commerciales lorsque votre client est un professionnel.

Quels sont les risques liés à l'absence de CGV ?

Risque contractuel

Engagement de **votre responsabilité** devant les tribunaux (ou condamnation à payer des dommages-intérêts)

Risque commercial

Impact négatif sur **l'image de votre activité** en cas d'absence de CGV

Refus de communiquer vos CGV

Amende pouvant aller jusqu'à **15 000€ pour une personne physique et 75 000€ pour une personne morale.**

Absence de mentions obligatoires dans les CGV

Amende pouvant aller jusqu'à **15 000€ pour une personne physique et 75 000€ pour une personne morale.**

Le plagiat de CGV est interdit par la loi. Une entreprise qui copie, partiellement ou en intégralité, les CGV d'un concurrent peut être condamnée à payer une amende allant **jusqu'à 10 000€.**



Notre accompagnement pour la rédaction de vos CGV

Vous lancez votre propre activité ? Vous avez donc besoin de conditions générales de vente pour encadrer et sécuriser vos relations commerciales !

Que ce soit pour de **la vente en physique**, pour **un site e-commerce** ou pour **une application mobile**, nos avocats rédigent vos conditions générales de vente, adaptées aux spécificités de votre entreprise et de vos clients.

Notre accompagnement en 3 étapes

1 **Premier échange** pour comprendre votre activité et vos process

2 **Rédaction de vos CGV** par nos avocats spécialisés en droit des affaires, intégrant :

- **Des clauses spécifiques en fonction de l'organisation de votre activité** (identification du vendeur, définition des produits ou services, processus de commande, prix et conditions de paiement...)
- **Des clauses spécifiques en fonction de votre domaine d'activité** (vente d'un abonnement → clause de tacite reconduction, vente de produits dangereux → exclusion de responsabilité...)
- **Des clauses spécifiques en fonction de vos clients** (B2C → droit de rétractation, clause de médiation... / B2B → clause attributive de compétence territoriale, délais de paiement...)

3 **Rendez-vous de restitution**

Tout au long de notre accompagnement, nos experts restent à votre disposition pour répondre à vos questions.

Pourquoi faire appel à un avocat spécialisé pour la rédaction de vos CGV ?

Les conditions générales de vente sont **la base de toutes vos relations commerciales**. Il est donc important qu'elles soient rédigées par un professionnel du droit afin de **sécuriser au mieux vos échanges commerciaux. La sécurité juridique et financière de votre entreprise est primordiale. Il convient de s'en préoccuper le plus tôt possible.**



Votre activité est spécifique et unique, vos CGV doivent l'être aussi !

En faisant le choix de **CGV rédigées par nos experts**, vous vous assurez qu'elles contiennent **les clauses spécifiques à votre domaine d'activité et à votre organisation**. Vous faites ainsi le choix de **la sécurité juridique**.

“ C'est à **plusieurs** que
l'on devient **unique** ”



Votre experte dédiée



Natacha BIALEK-DJEGHDALI
Avocate associée
implid Legal – Barreau de Lyon
06 27 92 54 20
natacha.bialek@implid-legal.com

implid.com

